

Bilan Actif

		31/12/2024			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	22 600	2 329	20 271	
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 000		3 000		
	TOTAL (II)	25 600	2 329	23 271	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	114 587	33 975	80 611		
Autres créances	4 268		4 268		
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	29 411		29 411		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	148 265	33 975	114 290	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	173 865	36 304	137 561	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

3 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	17 853		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	18 853	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	39 599	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 682	
	Dettes fiscales et sociales	51 248	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 180		
Produits constatés d'avance (1)	2 000		
	Total des dettes	118 708	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	137 561	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	17 853,35	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	118 708	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-six Juin à dix-sept heures, l'associé unique s'est réuni au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Est présent :

- Mr Tarek EL HAJ SALAH associé titulaire de 1000 actions

Mr Tarek EL HAJ SALAH préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que l'associé présent ou représenté possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation ;
- Le rapport de gestion de la présidence ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- Le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code de Commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par la réglementation en vigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée. L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et affectation des résultats,
- Approbation des conventions,
- Quitus à la présidence,
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- Du rapport de gestion du gérant,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code de Commerce.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice net de 17853 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 de 17853 € comme suit :

- Réserve légale pour 100€
- 17753€ en Réserve facultative.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a eu lieu depuis la création de l'entreprise.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du gérant, l'Assemblée Générale prend acte des conventions intervenues en cours d'exercice, et les approuve.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et par tous les associés présents.

Mr Tarek EL HAJ SALAH

